

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2019

PRESENTS

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable du bassin de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif
	:	10 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 11 JUIN 2019

Le quorum étant atteint, **Le Président** ouvre la séance à 19 heures.

Madame WENTHOLT, de la commune du Mareil-Marly est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)
- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Affectation du résultat comptable 2018
- Modification du tableau des effectifs
- Avenants au marché public de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Sans observation, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Le Président présente le rapport et précise que le POSS est une sorte de document unique qui décrit tous les éléments relatifs à la sécurité de l'établissement. Il signale que ce document doit être consultable par les administrations en charge. Il indique que les travaux n'ont pas impacté les profondeurs des bassins.

Monsieur ARIEU indique que c'est madame SCANI et lui-même qui sont en charge du POSS.

Le Président demande s'ils sont également les interlocuteurs avec l'administration.

Monsieur ARIEU le confirme, notamment avec la DDSCS.

Le Président annonce donc que pour toutes questions sur le dispositif, il convient de s'adresser à ces deux personnes.

Sans remarques supplémentaires, le POSS est adopté, à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur BURGAUD présente la délibération et rappelle que le compte de gestion est le même que le compte administratif.

Monsieur BURGAUD présente le rapport et explique que pendant cette année 2018, durant laquelle la piscine a été totalement en travaux, il y a eu évidemment des baisses de charges de fonctionnement et de recettes de fonctionnement, mais que les charges ont baissé plus que les recettes aboutissant donc à un solde positif pour l'exercice 2018. Il ajoute que cela avait été prévu mais il constate cependant que les charges de fonctionnement ont bien été contenues.

Il souligne que 2018 est une année durant laquelle, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, apparaissent les emprunts qui ont été contractés à long terme pour les travaux et à court terme pour le FCTVA, ce dernier ayant été, pour une partie, remboursé.

En section d'investissement, il rappelle que le montant des travaux supplémentaires décidés se monte à environ 2 500 000 € et qu'ils correspondent à l'emprunt à long terme que le comité a pris en complément de l'emprunt déjà contracté. Il fait remarquer que compte tenu des taux d'intérêt, cet emprunt ne coûte pas plus cher que ce qui avait été budgété. Il mentionne également qu'une partie de la subvention de la région Ile de France a été reçue en 2018, pour un montant de 649 000 € environ, alors que la subvention totale attendue se monte à 1 200 000 €. Il ajoute que la participation du Conseil Départemental sera de 525 000 € et que le FCTVA a commencé à verser un certain nombre de subventions qui apparaissent au chapitre 041.

Il annonce qu'il va être demandé aux élus de mettre l'excédent d'investissement en réserve car cela correspond à des travaux qui ont été faits après.

Il profite de sa prise de parole pour signaler, que l'exercice 2019 débute avec l'ouverture de la piscine et il informe que le weekend dernier la recette du dimanche a été de 7 000 € ce qui n'est jamais arrivé auparavant. Cela correspond donc bien aux prévisions du Syndicat sur une augmentation de la recette. Il explique que la période des travaux est terminée mais que s'ouvre maintenant la période des réserves dont plus de 700 sont notées. Il mentionne que les professionnels prévoient en général une réserve par m² de travaux. Il fait donc remarquer qu'avec les 2 000 m² de travaux, au regard des 700 réserves seulement, le constat est bon et il suffirait de s'en contenter. Il précise que ces réserves ont été notées et que les équipes les suivent précisément. Il annonce que, d'ici à l'été, une grosse partie des travaux seront effectués. Il tient à rappeler encore une fois, car c'est une question qui revient souvent, que la date de l'ouverture de l'établissement était annoncée depuis quatre ou cinq mois et que les entreprises la connaissaient parfaitement. Il fait observer que si cette date avait été reculée les entreprises n'auraient pas travaillé beaucoup plus vite et que l'important est de suivre précisément les corrections qui ne sont pas énormes. Il informe que trois cependant sont préoccupantes. Il s'agit de la verrière du dôme qui fuit, ainsi que deux canalisations qui correspondent à des goulottes de récupération d'eau au bord du bassin. Le troisième sujet est le nettoyage de façon générale.

Il termine en disant que l'exercice 2018 a été plutôt bon, même s'il ne faut cependant pas s'en réjouir non plus. Il conclut en disant que le pari de 2018 permet de passer l'orage dans des conditions qui sont à peu près satisfaisantes.

Le Président remercie Monsieur BURGAUD et précise, concernant le compte administratif 2018 et, étant donné que l'établissement vient de rouvrir en juin 2019, il convient de regarder cela avec le recul nécessaire. Il estime que le Syndicat a réussi à maintenir, malgré des conditions que tous les élus connaissent, une activité significative l'année dernière ce qui permet de conforter les prévisions budgétaires qui avaient été annoncées et même de les dépasser puisque, hors report, le montant final est un excédent de plus de 60 000 € ce qui est vraiment la bonne nouvelle. Il fait remarquer que cela prouve que toute l'organisation mise en place était pertinente et que le Syndicat a été vigilant sur les coûts d'investissement, qu'aucune dérive n'est à constater et que le montant est bien dans le cadre de l'épure budgétaire qui avait été projetée. Il peut affirmer que s'il doit retenir un élément de 2018 c'est ce cadrage qui a été précis et est allé même au-delà de ce qui avait été anticipé. Il fait remarquer que l'établissement est parti sur une dynamique intéressante en termes de recettes de fonctionnement. Il fait une petite extrapolation sur 2019 et ajoute, les élus le savent, qu'il y a des situations de contentieux, ou de précontentieux avec un certain nombre

d'entreprises. Il s'agit d'entreprises, ou de sous-traitants, qui avaient été mandatés pour travailler sur le chantier et sur lesquels un certain nombre de retenues vont être opérées et même des demandes de paiement d'intérêt ou pénalités de retard dépendant des dispositifs contractuels. Il fait remarquer que cette situation devrait permettre des surplus de recettes exceptionnelles, non pas des recettes de fonctionnement, mais qui pourront être réinvestis également sur l'établissement.

Sans question particulière, Le Président quitte la salle afin que les élus procèdent au vote.

Monsieur AMADEI, doyen de l'assemblée, prend la parole pour présider au vote du Compte administratif 2019.

Sans remarques supplémentaires, le compte administratif 2018 est approuvé, à l'unanimité.

Le Président reprend sa place dans la salle.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018

Le Président présente le rapport.

Sans remarques supplémentaires, la délibération relative à l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2018 est votée, à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président observe qu'il est intéressant, maintenant que l'établissement est en ordre de marche, d'avoir en tête les chiffres, indiqués dans le tableau, concernant les effectifs théoriques budgétés et les effectifs réels. Il donne la parole à Monsieur Saillard pour la présentation du rapport.

Monsieur SAILLARD informe des éléments qui ont entraîné cette modification d'effectifs : D'une part l'augmentation de l'amplitude horaire de l'espace forme ainsi que des activités qui ont été ajoutées puisque, avant les travaux, il y avait une quinzaine de cours hebdomadaires alors qu'aujourd'hui il y en a plus d'une trentaine. Il signale que les temps de travail ont été augmentés pour certains éducateurs présents et que des embauches pour quelques heures ont également été faites, sachant que cela reste dans le budget qui était prévu depuis le début de l'année.

D'autre part, il explique que le poste laissé vacant, suite au départ de la responsable des finances, et occupé désormais par un attaché, passe de B à A, ce qui n'impacte pas l'aspect financier car cette nouvelle personne est payée un peu moins cher que la précédente.

Ensuite, il y a des ajustements mineurs au sein du secrétariat général.

Sans observation ni question, la modification du tableau des effectifs est approuvée, à l'unanimité

AVENANTS AU MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Le Président présente la délibération et signale qu'il y a obligation de conclure un certain nombre d'avenants pour des lots qui avaient été attribués dans le cadre des procédures. Il ajoute que les montants sont très hétéroclites et pas forcément significatifs puisque aux alentours de 1000 €, mais que ces avenants sont nécessaires car il y a des plus-values sur les travaux supplémentaires. Il précise que 20 000 € d'écart constatés entre le prévu et le réalisé seront décomposés ensuite dans les différents avenants qu'il faut conclure pour acter ces plus-values. Il demande s'il s'agit des derniers avenants.

Monsieur SAILLARD répond que ce ne seront pas les dernières car, ainsi que cela a été évoqué lors de la Commission d'appel d'offres (CAO), beaucoup d'éléments ont été découverts sur la fin du chantier et que les travaux nécessaires avant le passage de la

Commission de sécurité, qui étaient prévues au budget, ont été effectués en priorité. Il attire l'attention des élus sur le fait que l'architecte met beaucoup de temps à sortir les Ordres de Service (OS) et les avenants avec les entreprises et ajoute que ces derniers ont été obtenus car l'agent du Syndicat en charge du dossier a demandé à l'architecte d'en sortir le maximum. Il ajoute qu'il reste encore des avenants mais d'un montant mineur. Il informe les élus que certains vont être refacturés aux entreprises et que certains font également l'objet d'indemnités ou de pénalités. Il avertit qu'il y a donc un suivi important à faire par rapport à tous ces travaux prévus et qu'ensuite il y aura toute l'action avec l'architecte.

Le Président précise que tout le détail lié aux avenants se trouve sur le tableau en annexe du rapport.

Sans question particulière, les avenants au marché public de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale sont approuvés, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose d'évoquer quelques informations récentes. Il précise que lui-même, Monsieur BURGAUD, Monsieur MIRABELLI ainsi qu'un certain nombre d'élus, sont passés régulièrement dans l'établissement. Il indique qu'il y a encore des travaux qui ont lieu et que le déménagement de la base arrière des travaux vient de commencer et durera environ trois semaines.

Monsieur SAILLARD explique qu'il y a plusieurs sujets. Le premier concerne le nettoyage de la base vie et les abords. Il annonce que l'entreprise est dans le timing et que la société Al tempo a défait la structure provisoire au-dessus du bassin. Il précise que l'objectif pour le Syndicat est que le bassin extérieur et les espaces verts de la piscine soient ouverts le 5 juillet. Il s'agira de 1,2 hectare de pelouse autour du bassin dont le public profitera. Il fait observer que le nettoyage de la base vie est compliqué avec les entreprises sur ce marché, mais constate que les retours sur d'autres marchés vont dans le même sens. Il poursuit sur le deuxième sujet que sont les 700 réserves sur le bâtiment. Il indique que ce chiffre l'a tout d'abord effaré, mais, comme le disait précédemment Monsieur BURGAUD, il a appris qu'en règle générale il y a 1 réserve par m², ce qui aboutirait pour cet établissement de 2 000 m² à avoir 2 000 réserves, ce qui est loin d'être le cas.

Monsieur SAILLARD poursuit en précisant qu'il y a beaucoup de sujets et précise qu'il a été demandé aux entreprises que soit traité le plus vite possible ce qui est très impactant pour les usagers, sachant qu'il n'est pas possible de pénaliser financièrement les entreprises pour le temps qu'elles mettent à lever les réserves. Il annonce qu'un autre moyen est en train d'être trouvé pour accélérer le dispositif.

Il informe que cependant les retours des usagers sont plutôt bons et il énonce les chiffres : les recettes dans l'ancien bâtiment du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 se montent à 104 000 € environ et, rien qu'au mois de mai, dans le nouvel établissement, le montant est de 95 000 €. Il constate que le décalage est donc tout de suite visible et complète avec le chiffre au 11 juin qui est déjà de 35 000 € de recettes. Il fait observer que, malgré quelques problématiques de fuites ou de joints qui se décollent car ils ont été mal faits, le public est au rendez-vous. Il observe qu'il y a quelques remarques du public sur la propreté et explique que des entreprises, pour aller plus vite, ont laissé du ciment ou autres déchets de ce genre ; or, pour le décaper, il faut que l'entreprise de carrelage donne les noms des produits autorisés pouvant être utilisés sans abimer les sols car, si tel était le cas, cela ne serait pas couvert par l'assurance, mais cette entreprise met du temps à communiquer ces éléments. Il fait remarquer que c'est toute une mécanique qui fait que tout prend un peu de temps.

Le Président estime qu'il s'agit d'ajustements. Il évoque quelques autres petits sujets, comme le sauna, qui sont en train d'être réglés, des petits problèmes dans la salle de gym (salle de sport – espace forme) qui sont remontés au sujet de la climatisation durant des jours de grosse chaleur et fait observer qu'il peut effectivement facilement faire un peu chaud. Il ajoute qu'il subsiste la peinture du Dôme qui est toujours en cours. Il annonce qu'un point sera fait cet été pour les quelques minimales autres tranches de travaux à compléter ; il

pense notamment que les visuels et la signalétique sont à ajuster car tout est un peu trop blanc et qu'il faudrait rendre la décoration plus jeune, notamment dans les vestiaires et les salles de sport

Monsieur SAILLARD signale qu'il y a un dernier chantier concernant l'accueil. Il explique que des agents d'accueil, qui sont spécialisés dans l'accueil et la vente, ont été embauchés. Ces personnes sont plutôt accueillantes, mais qu'il manque encore un aspect accompagnement du client. En effet, elles répondent à la question du client, mais ne l'aident pas à trouver le bon produit qui correspond à son besoin. Il précise que cela fait partie des remarques qui sont remontées.

Le Président insiste sur le fait qu'il est important, avec tel équipement et pour lequel beaucoup d'argent a été investi, que tous les agents adoptent une attitude exemplaire, et que le polo ou l'uniforme soit porté. Il estime que l'accueil est très important car c'est le premier visage et le premier message envoyé au public sur un équipement. Il ajoute que c'est vraiment nécessaire car des recettes doivent être faites. Il répète que c'est un tout et qu'il faut une dimension de service au « client » car même si ce sont des usagers ce sont surtout des clients. Il évoque, de façon anecdotique qu'il a eu de nombreux retours des clients des Pyramides qui ne vont pas renouveler leur abonnement dans cet établissement au profit du Dôme. Il précise que la « chance » entre guillemets, est que l'équipement des Pyramides est vieillissant avec peu d'investissements et des conditions tarifaires bien au-delà de celles de Saint-Germain-en-Laye. Il suggère de réfléchir à cela.

Monsieur MIRABELLI précise que le Dôme est très compétitif désormais avec la formule complète (hammam, sauna, salle de sport, piscine) comparée à l'équivalent de la formule de base des Pyramides. Il ajoute que de nouvelles prestations existent aussi. Il fait remarquer qu'il est assez confiant. Il souhaite cependant revenir sur le sujet du parking du Dôme, qui est un sujet qui est en train d'évoluer, mais que cela va être un élément essentiel.

Le Président explique que le bitumage de la zone du parking a été fait, ce qui permet ainsi de l'identifier. Il rappelle que ce parking est une zone sur laquelle, d'ici à 2 ans il sera nécessaire de retravailler. Il annonce qu'il attend également la position d'Ile-de-France Mobilité. Il fait observer que le T13 sera mis en service en octobre/novembre 2021, tout en sachant que, dans un an, les travaux de la ligne seront terminés. Cela doit être intégré. Il poursuit et mentionne qu'il va y avoir une phase de test d'environ 12 mois sur toute la ligne et que, plus les dates d'ouvertures seront proches, c'est-à-dire automne 2021, plus la montée en charge sera importante avec un cadencement en heure de pointe de quasiment un train toutes les dix minutes. Il pense qu'à partir de là, il aura été possible d'analyser un peu plus finement comment réorganiser l'ensemble du parking. Il est prévu un parking de rabattement pour certains bus et ainsi éviter l'engorgement du centre-ville de Saint-Germain-en-Laye ; ces bus seront sans doute ceux qui empruntent la RN 184, soit Cergy/Conflans et Maisons-Laffitte/Mesnil et qui pourraient être stockés dans ce parking pour utiliser ensuite le tunnel de raccordement du T13. Il ignore à ce jour l'espace que ce parking bus occupera, et quelle place sera disponible pour la zone bleue, qui concerne les personnes venant garer leur voiture à la journée et prennent le RER, et pour le parking de la piscine.

Madame WENTHOLT demande si, au niveau de la caisse, il pourrait être placé des petits jetons car les usagers qui vont au vestiaire n'ont pas forcément l'euro nécessaire pour les portes des casiers.

Monsieur SAILLARD répond par l'affirmative, mais s'étonne car de nombreux jetons avec le logo du Dôme ont été achetés. Cependant, il précise qu'ils ne sont pas en libre-service pour éviter que le public ne pioche dedans. Il signale que lorsqu'un usager le demande, on lui donne un jeton. Il va cependant vérifier.

Le Président signale que si la personne ne le sait pas, elle ne demande pas.

Madame MERIDA demande qu'un rappel soit fait sur les horaires pour lesquels une fermeture du bassin sur l'heure du déjeuner avait été évoquée lors d'un précédent comité. Elle avoue ne pas se souvenir si cette discussion avait abouti finalement à un résultat.

Le Président explique que les élus sont revenus sur ce dispositif à la suite de la remarque de Monsieur AMADEI sur le sujet et demande à Monsieur SAILLARD de décrire le système adopté.

Monsieur SAILLARD explique que cela concerne principalement les dimanches et jours fériés et l'été. Il rappelle que l'idée était, pour ces journées qui peuvent être un peu longues, de permettre à des usagers qui viendraient peu de temps de ne payer qu'une demi-journée. Il explique le dispositif finalement arrêté : si l'utilisateur se présente avant 10h30 le matin il a la possibilité de payer pour une demi-journée mais doit partir à 13h. Il a aussi la possibilité de prendre le tarif journée entière, s'il arrive avant 10h30 et décide de rester plus tard que 13h. Après 10h30, et jusqu'à 16h30, le tarif est quoiqu'il arrive celui d'une journée. Pour les personnes qui viennent en fin de journée à partir de 16h30 nager quelques heures ou profiter du temps en soirée avec des enfants, le tarif sera celui de la demi-journée.

Madame WENTHOLT raconte qu'elle avait rencontré le graphiste au sujet d'un dessin qu'il avait fait pour rompre le blanc des murs des vestiaires et qui représentait un carré où était indiqué le mot « déchaussé ». Elle demande si les élus ont eu connaissance de cet imprimé et pense qu'un visuel de ce type serait magnifique et pédagogique car les usagers ne savent pas forcément qu'ils doivent ôter leurs chaussures, comme elle-même d'ailleurs la première fois qu'elle est entrée dans les lieux.

Le Président signale qu'il y a un travail à faire, qui est propre à tous les édifices publics dès leur construction, sur cette blancheur régulière. Il reconnaît ici que cela manque de couleurs, de tons, y compris dans l'espace forme sur les salles du bas. De plus, il ajoute que ce sont des actions qui ne coûtent pas très cher. Il évoque par exemple de la vitrophanie, sans forcément la poser sur des vitres ou bien des stickers de tailles importantes. Il fait observer qu'il faudra trouver les bonnes couleurs et qui pourraient illustrer des conseils pédagogiques ou des conseils sanitaires. Il estime nécessaire d'upgrader le décor, ainsi que l'évoque Madame WENTHOLT.

Il ajoute qu'il y avait également deux « micro » sujets, suite au précédent comité, concernant la modification statutaire relative à l'intégration dans les statuts de la commune déléguée de Fourqueux. Il informe les élus que des délibérations dédiées vont devoir être repassées dans leurs conseils municipaux respectifs. Il précise que, dès que cela est fait, Monsieur SAILLARD le réintégrera et il explique que tant que la dernière de ces délibérations n'aura pas été prise, les habitants de Fourqueux ne pourront pas profiter des tarifs résidents, ce à quoi il convient de remédier. L'autre point concerne le projet de Madame SCAGNI, après la finalisation de la « zone estivale », de monter une soirée dansante avec de la musique et plutôt dédiée aux jeunes et qui est prévue le 5 juillet. Il souligne qu'il est inquiet de l'heure de fin de cette soirée dansante alors que le 5 et 6 juillet a lieu l'opéra en plein air dans le parc du Château, donc à quelques centaines de mètres. Il ajoute qu'il n'est pas certain que ces deux manifestations cohabitent bien. Il fait remarquer qu'il a déjà fait remonter son inquiétude et demande s'il serait possible de décaler cette soirée. Il demande, quand la date de la soirée sera fixée, de prévenir les élus qui sont là au mois de juillet, pour qu'ils puissent venir et se rendre compte de ce que cet équipement donne dans cette configuration-là.

Il termine en précisant qu'il n'y aura pas de comité en juillet, ni en août et que le prochain aura lieu fin septembre, lors duquel sera fait un point sur l'activité estivale.

La séance se termine à 19h40.